



La section Snesup UT2J souhaite témoigner de sa solidarité et de son soutien à tous nos collègues dont le nom est apparu sur la liste noire salto établie dans notre établissement en 2018.

Nous condamnons très fermement cette atteinte au droit de travailler, d'exercer des activités syndicales et de circuler sur le lieu professionnel. La stigmatisation de collègues sur le seul « principe de précaution » relié à l'implication dans un mouvement social est inacceptable.

La section Snesup UT2J demande que la lumière soit faite sur ces agissements et demande que les personnes impliquées dans cette chaîne de décision prennent toute la mesure de leurs agissements et en tirent les conséquences.

Plus précisément, et même s'il n'est pas possible de définir le « donneur d'ordre » pour l'établissement de ces listes, la responsabilité de l'ancien administrateur provisoire est engagée puisque, en ne réagissant pas aux courriers échangés, il a de fait cautionné cette pratique.

Pour ce qui concerne les personnes encore en fonction dans notre établissement nous soulignons l'implication active du Directeur Général des Services, du Directeur Général des Services adjoint et de la Directrice de l'UFR SES. Ces agents ne doivent plus, dans ces conditions, assurer leurs fonctions et mandats électifs dans notre établissement. Aucune excuse rattachée au principe de respect d'une chaîne hiérarchique n'est entendable. Chacun pouvait et a, dans cette situation, agi en toute conscience.

Enfin, et même si la présidence actuelle de l'Université n'était pas en responsabilité à l'époque, le principe de continuité du service public implique que la Présidente prenne les mesures et sanctions nécessaires tout en assurant à la communauté que de tels agissements ne se reproduiront plus.

A minima, la Présidente se doit de condamner sans équivoque ce sombre épisode de l'histoire récente de notre Université.